

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 23 juin 2025.

Étaient présents : Mesdames Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Isabelle PERIN, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absente excusée avec pouvoir : Madame Céline BOUTONNET qui donne pouvoir à Monsieur Pascal PALAIN.

Absent excusé : Monsieur Kevin DUPUIS.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 10 juillet 2025.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 16 MAI 2025

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 16 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

ACHAT DE TERRAIN

André BIDAUD propose que la commune se porte acquéreuse d'une parcelle de terrain émanant de la succession de Madame Marcelline TOURTIER, située rue Derrière-les-Murs, cadastrée C 214, d'une superficie de 871,50 m² au prix négocié de 4 000 € grevés de 300 € de frais d'agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de ladite parcelle émanant de la succession de Madame Marcelline TOURTIER selon les caractéristiques financières décrites précédemment et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les actes d'achats et les documents y afférant.

En complément du projet d'acquisition d'une partie d'un terrain cadastré C 501 situé en dessous de l'esplanade du Connétable au prix convenu d'un euro le mètre carré, en accord avec l'EURL de Fabrications des Bénédictines de Chantelle, André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que le géomètre a effectué les relevés topographiques de cette parcelle . La parcelle a une superficie de 2 773 m² et sera acquise au prix de 1 € le m².

ACHAT D'UN LOGEMENT LOCATIF

André BIDAUD signale que le bailleur social de l'Allier, ÉVOLÉA, souhaite céder un pavillon situé au 21 rue des Généraux Morio, logement de type 3, d'une surface habitable de 68 m², de classe énergétique E, au prix de 74 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition d'acquisition et fixe une offre d'achat du bien à hauteur de 60 000 €.

RAPPORT ANNUEL

André BIDAUD invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport sur la qualité et le prix de l'eau émanant du Syndicat Intercommunal à VOcation Multiples Sioule et Bouble au titre de l'année 2024. Il ressort du rapport que la qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi réglementaire par l'Agence Régionale de Santé et par un autocontrôle du SIVOM, soit 482 contrôles sur le réseau du syndicat, confirmant la bonne qualité bactériologique et physico-chimique de la ressource en eau distribuée de Louchadière. Ce rapport est à la disposition du public et consultable en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Incitations financières à l'installation dans la commune**

Afin d'inciter de nouvelles familles à s'installer sur la commune et de favoriser l'achat de maisons, André BIDAUD propose au Conseil Municipal de réfléchir aux modalités d'une éventuelle incitation financière destinée aux primo-accédants. La commission des finances est chargée d'étudier les diverses possibilités d'ici le mois d'octobre.

- **Situation financière de la commune**

André BIDAUD présente le rapport relatif à la situation financière de la commune. Il en ressort que celle-ci est saine, fruit d'une bonne gestion.

Thierry ROLAND précise qu'il convient toujours de rester vigilant sur le montant du fonds de roulement de trésorerie.

- **Horaires du bureau de Poste**

André BIDAUD présente les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste proposés par les services de La Poste qui seront effectifs à une date non encore déterminée.

À terme, le bureau de Poste sera ouvert uniquement les matins de 9h00 à 12h00 du mardi au samedi soit 15 heures d'ouverture au public au lieu de 27.

Le Conseil Municipal regrette cette mesure et prend acte de ces nouvelles dispositions, André BIDAUD refusant par ailleurs de signer cette nouvelle convention.

- **Terrain de la Bécasse**

André BIDAUD signale qu'il a contacté Monsieur JEANNE DIT DENIS au sujet du terrain de la Bécasse, situé Rue de la Grange Blonde.

Lors de cet entretien, le propriétaire de ce terrain de 12 383 m² a proposé de le céder à la commune moyennant le prix de 123 000 €, en totale décorrélation avec les prix pratiqués à Chantelle.

Le prix lui paraissant exorbitant, André BIDAUD a demandé à M JEANNE DIT DENIS de présenter une nouvelle proposition à la commune.

- **Départ d'un agent**

André BIDAUD signale le départ de Mademoiselle Morgane HOUDIN, adjoint administratif, recrutée par la Mairie de Bayet, son remplacement sera pourvu en interne.

- **Distributeur de pizzas**

André BIDAUD informe que la société JUST QUEEN qui a installé un distributeur de pizzas, non encore en fonction, à proximité du tennis serait en faillite et dans l'attente d'un repreneur.

- **Marché de l'immobilier**

André BIDAUD signale une reprise du marché de l'immobilier sur la commune avec la contractualisation de ventes d'immeubles voués à être transformés en plusieurs logements par les acquéreurs.

- **Vente de matériels**

Julien GAYTE informe les membres du conseil municipal de la cession de divers matériels désormais non utilisés : la tonne à lisier pour 4 500 € et le broyeur du tracteur pour 13 000 €.

- **Commerçante à l'honneur**

André BIDAUD donne lecture d'un courrier émanant de Madame Émilie SANCELME, de la boutique Taille Deux et Demi, « exprimant sa profonde gratitude envers la commune de Chantelle qui l'a soutenue avec constance et bienveillance depuis les débuts de son aventure entrepreneuriale. Grâce à l'accueil chaleureux réservé à sa boutique, elle a vu grandir son activité.

Aujourd'hui, elle a l'immense honneur de faire partie des lauréates du concours national *101 Femmes Entrepreneures 2025*, organisé par le Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes, sous le haut patronage du Premier Ministre.

Désormais ambassadrice des femmes entrepreneures de l'Allier, titre décerné lors d'une cérémonie officielle à Matignon, elle remercie encore Chantelle et sa population pour l'avoir soutenu, lui avoir fait confiance et elle est heureuse de faire rayonner Chantelle au niveau national.»

Le Conseil Municipal félicite et remercie la lauréate tout en lui souhaitant une très bonne continuation dans son entreprise.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant :

- du Conseil d'Administration et des bénévoles de l'association Baba Yaga et de Madame Martine BUSSERON, Présidente de l'association de la Croix-Rouge de Saint-Pourçain-sur-Sioule, pour l'octroi de subventions annuelle ou exceptionnelle;
- de Madame Brigitte BOULANGER, au nom des musiciens de la fanfare et du groupe 2LDC pour l'aide matérielle et financière apportée dans le cadre de l'organisation du 7e festival « Bouge ton Bouble »;
- de Monsieur Jean BUVAT, au nom de l'AAPPMA La Gaule Chantelloise pour l'aide matérielle et financière apportée dans le cadre de l'organisation du centenaire de l'association;
- de Madame Éva DAEMEN, Présidente du Comité des Fêtes, pour l'aide matérielle apportée dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 22 heures 15. -----